

# Avis public



## *Invitation* **SÉANCE DU CONSEIL**

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **Mme Sue Montgomery**, mairesse d'arrondissement, **Mme Magda Popeanu**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **M. Peter McQueen**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **M. Christian Arseneault**, conseiller du district de Loyola, **M. Marvin Rotrand**, conseiller du district de Snowdon, et **M. Lionel Perez**, conseiller du district de Darlington vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce,

**Le lundi 2 novembre 2020 à 19 heures**

En raison des circonstances particulières occasionnées par le virus Covid-19, cette séance se tiendra par vidéoconférence et sera diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

Les citoyens désirant poser une question sur un sujet concernant l'arrondissement ou l'administration municipale, pourront inscrire leur question à même le [formulaire](#) accessible en ligne sur le site de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la section *Conseil d'arrondissement et consultations publiques* ([montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace](http://montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace)), jusqu'à 12 h 00, le lundi 2 novembre 2020. Après cette date, la messagerie ne sera pas consultée et les messages resteront sans réponse.

Le soir du conseil, la mairesse ou la personne qui préside la séance pourra répondre aux questions ou les orienter vers un membre du conseil ou de la direction lors de la période de 90 minutes consacrée à cette fin.

L'ordre du jour ainsi que les dossiers décisionnels sont disponibles dans la section *Conseil d'arrondissement et consultations publiques* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ([montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace](http://montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace)). La version anglaise de l'ordre du jour sera déposée sur le site anglais de l'arrondissement le jour même de la séance.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate